



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
AVEYRON

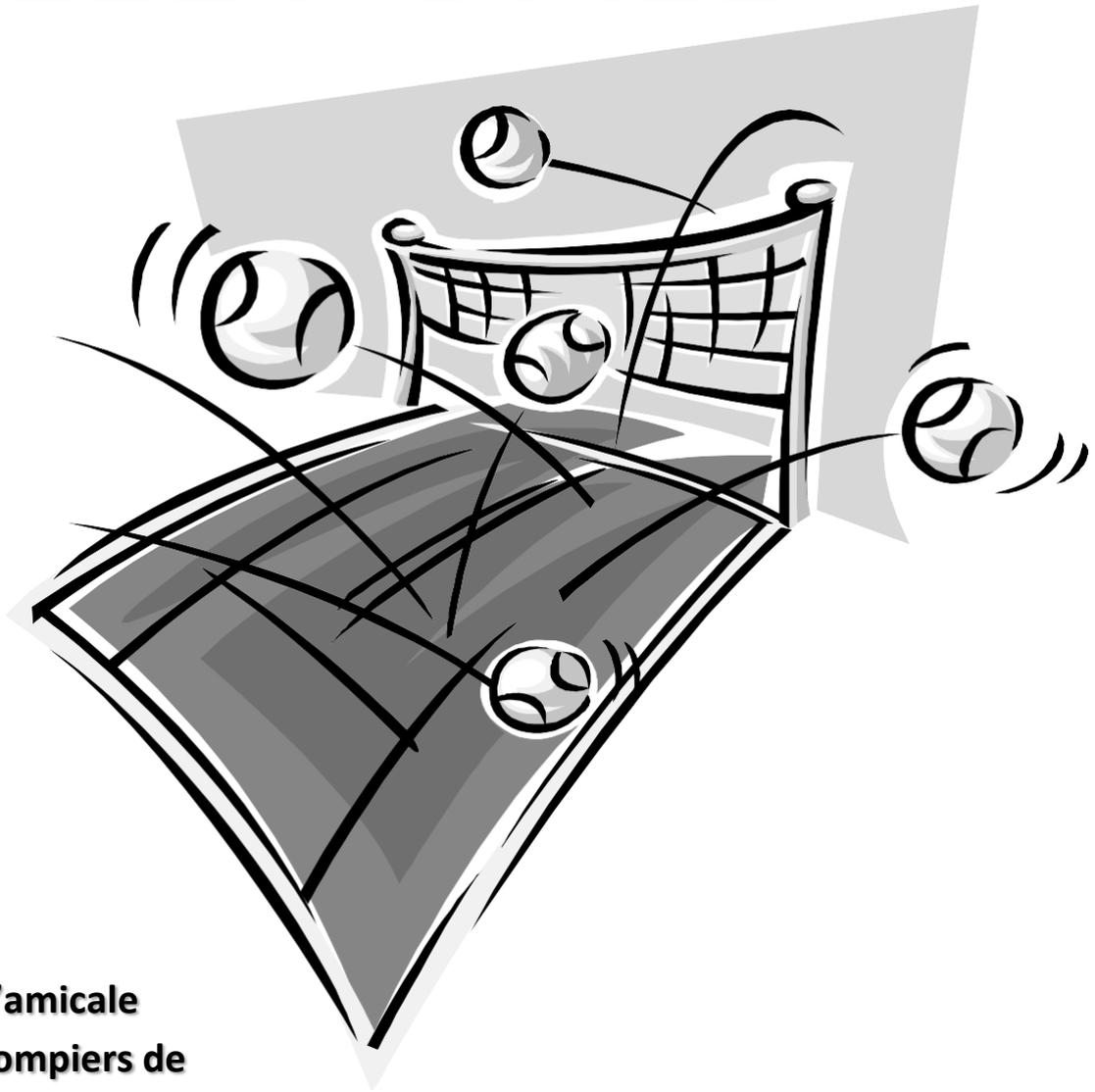
Dimanche

24 septembre

2023

Tournoi Départemental de

VOLLEY-BALL



Organisé par l'amicale
des sapeurs-pompiers de

ST SERNIN



Saint Sernin sur Rance, le 08/08/2023

Le Président
Les animateurs de la commission sportive
de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de l'Aveyron

à

Messieurs les présidents d'amicale
Messieurs les chefs de centres
Messieurs les responsables sport

OBJET : Tournoi départemental de volley-ball

P. J. : Dossier d'inscription

L'organisation du tournoi volley-ball départemental a été confiée à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Sernin sur Rance sous l'égide de l'Union départementale :

Le dimanche 24 septembre 2023.

Cette épreuve est ouverte à tous les sapeurs-pompiers adhérant à l'Union Départementale.

Vous trouverez ci-joint à ce courrier, le dossier comprenant :

- Fiche d'inscription de l'équipe ;
- Programme ;
- Règlement ;
- Inscription au repas du midi.

Vous voudrez bien envoyer le dossier d'inscription pour le **lundi 11 septembre** dernier délai, à :

M CANTALOUBE Maxime

1 route de Guergues

12380 St SERNIN sur Rance

Ou par mail maxime.cantaloube@orange.fr

Pour tout renseignement, merci de contacter CANTALOUBE Maxime au 06 71 93 83 45

Le Président
Patrice JOUET

Les animateurs sport
Patrick GALZIN
Bastien BURGUIERE



**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
AVEYRON**

Fiche à renvoyer svp à :

CANTALOUBE Maxime
1 route de Guergues
12380 St Sernin sur Rance
maxime.cantaloube@orange.fr
avant le **11 septembre**

Centre de Secours de :

FICHE D'INSCRIPTION : Tournoi de Volley-ball

NOM et PRENOM	CENTRE DE SECOURS	OBSERVATIONS
1		
2		
3		
4		

NOM et PRENOM	CENTRE DE SECOURS	OBSERVATIONS
1		
2		
3		
4		

NOM et PRENOM	CENTRE DE SECOURS	OBSERVATIONS
1		
2		
3		
4		

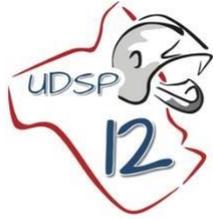
Indispensable :

Nom et prénom du capitaine d'équipe :

N° de portable :

Adresse e-mail :

Fait à :, Le



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
AVEYRON

PROGRAMME

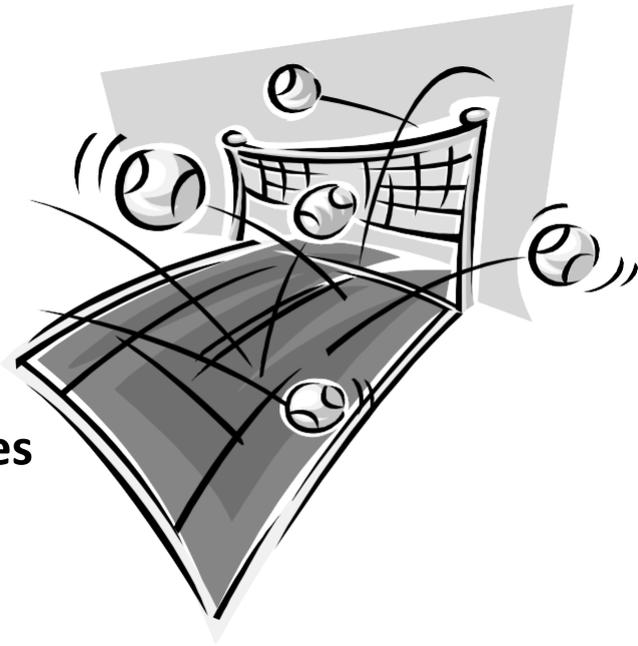
09h00 : Accueil des joueurs au gymnase de
St SERNIN et pot d'arrivée.

Route de Laval

9h30 : Début de la compétition

12h00 : Fin de la compétition

12h30 : Déjeuner et proclamation des
résultats



VOLLEY-BALL



REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le tournoi de volley-ball départemental est organisé par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aveyron, le centre de secours et l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Sernin sur Rance.

ARTICLE 2:

Sont autorisés à y participer les sapeurs-pompiers, actifs ou retraités adhérant à l'Union Départementale.

ARTICLE 3:

Terrain : au moins un homologué par la Fédération Française de Volley-Ball
Ballon : réglementaire, en prévoir au moins cinq

ARTICLE 4:

Équipe : obligatoirement quatre par équipe, quelles que soient les circonstances. La composition complète y compris les remplaçants ne doit pas dépasser 8 joueurs. Avant les matchs, les noms de tous les joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match.

Pour inviter le plus d'équipes possibles à participer à cette manifestation, la commission sport a décidé que deux centres de secours au maximum peuvent, s'ils le désirent, s'unir pour former une équipe. La fusion se fait par un accord tacite entre deux centres. Le jour de la compétition l'équipe portera le nom des deux centres.

ARTICLE 5 :

Le capitaine de l'équipe a la responsabilité de la discipline de son équipe.

ARTICLE 6 :

Arbitrage : un juge-arbitre sur la compétition. En cas de litige, il est le seul habilité à prendre une résolution.

ARTICLE 7 :

Chaque joueur doit connaître les règles du jeu et s'y conformer strictement.



ARTICLE 8 :

Durée du jeu : au choix de l'organisateur suivant le nombre d'équipes et ses possibilités de terrain. Les capitaines d'équipe doivent se consulter avant le début du tournoi sur la marche à suivre par les arbitres (réceptions, changements de joueurs, autres...)

En fonction du nombre d'équipes participant une ou plusieurs poules seront composées.

Tous les matchs de qualification se feront en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart.

Les places de 3 et 4ème ainsi que la finale en trois sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart

ARTICLE 9 :

Choix des terrains : Les capitaines tirent au sort le terrain ou le service gagnant.

- Avant le début du set décisif, l'arbitre procède à un nouveau tirage au sort pour déterminer le choix du terrain ou du service.

- Un arrêt maximum de 2 minutes est autorisé entre chaque set.

ARTICLE 10 :

Temps morts : Chaque équipe peut prendre 2 temps morts pour repos par set. La durée est de 30 secondes maximums.

ARTICLE 11 :

Changement de terrain : après chaque set, sauf éventuellement pour le jeu décisif, les équipes changent de terrain.

ARTICLE 12 :

Décomptes des points : Quand une équipe ne peut renvoyer correctement la balle par dessus le filet et dans le camp adverse, il y a faute. Cette faute est sanctionnée par le gain du point par l'équipe adverse. **ATTENTION NOUVELLES REGLES**

ARTICLE 13 :

Résultat du jeu : un set est gagné quand une équipe marque 15 points (ou 25 points) avec au minimum 2 points d'écart.

ARTICLE 14:

- Un « Trophée » sera attribué au vainqueur.
- Une coupe à la deuxième et troisième équipe
- Une coupe pour le centre le plus fair-play



Fiche à renvoyer svp avec l'inscription à :

CANTALOUBE Maxime

1 route de Guergues

12380 St Sernin sur Rance

maxime.cantaloube@orange.fr

avant le **11 septembre**

FICHE DE RESERVATION DES REPAS (Midi)

CENTRE DE SECOURS DE :

Nombre de repas : x 15€ =€

Nb : chèque global à libeller à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Sernin sur Rance, à envoyer avec le dossier d'inscription.

Fait à, le

Signature